

# VILLE D'AVESNES SUR HELPE

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire d'Avesnes-sur-Helpe,  
Vu les Lois N° 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982,  
Vu les articles L.2212.1 et L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la pétition en date du 3 janvier 2019 par laquelle l'entreprise ENEDIS 67 rue du Rempart 59300 VALENCIENNES demande l'autorisation d'interdire la circulation et le stationnement dans la rue de Berlaimont le mercredi 16 Janvier 2019 de 7 h à 17 h dans le cadre de travaux (livraison du poste de distribution public au 42 rue de Berlaimont).  
Considérant qu'il importe de prendre des mesures de sécurité et de police.

### ARRÊTE

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront strictement interdits dans la rue de Berlaimont le mercredi 16 Janvier 2019 de 7 h à 17 h. Un itinéraire de déviation sera mis en place. L'accès et la sortie aux propriétés seront autorisés pour les riverains.

**Article 2 :** Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans leur état initial la chaussée, les trottoirs ... et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances.

**Article 3 :** La déviation et les panneaux de signalisation nécessaires ainsi que des barrières seront apposés par l'entreprise TROMONT 108 rue de Neuf Mesnil 59750 FEIGNIES effectuant les travaux pour permettre l'application des présentes dispositions et se réserver les emplacements de stationnement nécessaires.

**Article 4 :** Toute infraction aux dispositions qui précèdent constituera contravention et sera réprimée comme telle.

**Article 5 :** M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le service de sécurité de la Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Avesnes-sur-Helpe, le 9 janvier 2019.

Le Maire,

Marie-Annick DEZITTER



*Jacquemin*  
Pour le Maire et par délégation  
Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle